



## On me fait chanter pour donner de l'argent

Par **fe**, le **07/11/2019** à **16:44**

**bonjour,**

j'ai vendu mon auto, avec le contrôle technique et la j'ai barré une ou deux lignes à la gomme, mais le contrôle technique est passé haut la main, j'en ai pas eu de contre-visite, maintenant l'acheteur a demandé une photocopie du contrôle technique au contrôleur qu'il lui a donné et il me fait chanter pour lui donner de l'argent avant c'était 300 euros, puis 1000 euros et au jour d'aujourd'hui il veut 3500 euros, que faire, il me dit que je risque 45000 euros avec le tribunal, et que si je lui donne 3500 euros il veut en rester là, je ne sais pas quoi faire merci d'avance de votre aide.

Par **youris**, le **07/11/2019** à **18:23**

bonjour,

une procédure devant un tribunal est longue (plusieurs mois ou années) et au résultat aléatoire.

même si vous êtes responsable de ce qui vous arrive, le chantage est également une infraction par l'article 312-10 du code pénal qui indique:

*Le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.*

*Le chantage est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.*

je vous conseille de garder les preuves de ce chantage et d'indiquer à votre acheteur ce que prévoit l'article ci-dessus.

vous avez, tous les deux, intérêt à trouver un accord amiable.

salutations